

Département de la Savoie  
Arrondissement de St Jean de Maurienne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU**

**CANTON DE LA CHAMBRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le 9 décembre 2022

Le **DIX NEUF DECEMBRE**

Nombre de délégués

. en exercice : **27**  
. présents : **23**  
. votants : **26**

Le Conseil légalement convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à  
Saint-Etienne-de-Culnes, sous la présidence  
de Monsieur Bernard CHENE, Président

**Présents** : Mesdames BIGNARDI, CARRON, CLEMENT, COMBET-BLANC, CORVAL, DRILLAT, DULAC, DUPENLOUP, RANCUREL, SONZOGNI et Messieurs BOIS, BONNIVARD, BOST, CECILLE, CHENE, COMBET, GIRARD, GOYET, JAL, LAZZARO, MORVAN, ROCHETTE, TOGNET.

**Absents excusés** : Madame Laure PION  
Monsieur Gérard BORDON  
Monsieur Bertrand MONDET

procuration à Monsieur Bernard CHENE  
procuration à Monsieur Philippe GIRARD  
procuration à Monsieur Christian ROCHETTE

**Excusé** : Monsieur Yannick LE ROUX

**Secrétaire de séance** : Monsieur Christian ROCHETTE

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 3**

Le Président rappelle que suite à la dissolution du budget gîtes ruraux de l'ex CCVG (délibération du 17/06/2019) la 4C avait intégré des subventions amortissables qui n'avaient jamais été amorties sur le budget gîtes. Il convient donc de régulariser cette situation et de procéder à ces amortissements. Ces subventions amortissables se détaillent comme suit :

• 1311 – Etat et établissements nationaux :	56 183,13 €
• 1312 – Régions :	10 800,00 €
• 1313 – Départements :	20 250,00 €
<b>Total</b>	<b>87 233,13 €</b>

Le Président propose d'amortir ces subventions en une seule fois et donc de procéder aux écritures suivantes :

- En dépenses d'investissement émission de trois mandats :
  - 13911/chp 040 : 56 183,13 €
  - 13912/chp 040 : 10 800,00 €
  - 13913/chp 040 : 20 250,00 €
- En recettes de fonctionnement émission d'un titre :
  - 777/chp 042 : 87 233,13 €

D'autre part le Président rappelle qu'en 2018 l'étude d'une DUP pour la création d'une ZAE sur la commune de St Colomban des Villards avait été confiée au Cabinet FCA pour un montant de 656,20 € mais qu'aucune suite n'avait été donnée à ce dossier. Il convient donc de procéder, à l'amortissement de cette étude et aux écritures suivantes :

- En dépenses de fonctionnement émission d'un mandat :
  - 6811/chp 042 : 656,20 €
- En recettes d'investissements émission d'un titre :
  - 28031/chp 040 : 656,20 €

D'autre part le Président informe le conseil que l'amortissement des caméras de vidéo protection, installées en 2021 à la gare de Saint Avre/La Chambre n'a pas été prévu au BP 2022. Cet investissement d'un montant total de

31 925,76 € sera amorti sur 10 ans et qu'il convient donc de procéder à cet amortissement (1/10<sup>ème</sup>) par les écritures suivantes :

- En dépenses de fonctionnement émission d'un mandat :
  - 6811/chp 042 : 3 192,58 €
- En recettes d'investissement émission d'un titre :
  - 28158/chp 040 : 3 192,58 €

Pour finir le Président explique que deux cautionnements, de 350 € et 200 €, n'ont pas pu être restitués et doivent être réintroduits dans le budget de la 4C. Il convient donc de procéder aux écritures suivantes :

- En dépenses d'investissement émissions de deux mandats :
  - 165/chp 16 350,00 €
  - 165/chp 16 200,00 €
- En recettes de fonctionnement émission de deux titres :
  - 7588/chp 75 350,00 €
  - 7588/chp 75 200,00 €

Le Président propose au conseil de se prononcer sur la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
<b>DEPENSES :</b>		<b>DEPENSES :</b>	
6574 (chp 65) (subv.fonct.)	+ 83 900,00 €	13911 (chp 040)	+ 56 200,00 €
6811 (chp 042) (Dot. amort.et prov.immo. incorporelles)	+ 3 900,00 €	13912 (chp 040)	+ 10 800,00 €
	<i>Total</i> 87 800,00 €	13913 (chp 040)	+ 20 250,00 €
		165 (Dépôts et cautionnements reçus)	+ 550,00 €
		<i>Total</i>	87 800,00 €
		<b>Opération 24 – Pôle santé- Résidence autonomie :</b>	
		2031 (frais d'études)	- 83 900,00 €
<b>RECETTES :</b>		<b>RECETTES :</b>	
7588 (chp75)	+ 550,00 €	28031 (chp 040)	+ 700,00 €
777 (chp 042)	+ 87 250,00 €	28158 (chp 040)	+ 3 200,00 €
	<i>Total</i> 87 800,00 €	<i>Total</i>	87 800,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité approuve la décision modificative présentée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,  
Bernard CHENE